Envoyé en préfecture le 10/10/2018
Reçu en préfecture le 10/10/2018
Affiché le 10.10.18
ID : 031-213100357-20181009-A_09102018-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
CANTON DE CASTANET-TOLOSAN
Commune de AUZEVILLE-TOLOSANE

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT MISE A JOUR DES ANNEXES DU PLAN LOCAL D'URBANISME RELATIVE AU SITE CLASSE DES PAYSAGES DU CANAL DU MIDI

Le Maire de la Commune de AUZEVILLE-TOLOSANE

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.151-43, L.152-7, L.153-60 et R.153-18 ;

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R.151-51 à R.151-53 relatifs au contenu des annexes du dossier d'un PLU ;

- Vu le dossier du PLU approuvé par délibération en date du 18/12/2007

- Vu le décret du 25 septembre 2017 portant classement parmi les sites des département de l'Aude, de la Haute-Garonne et de l'Hérault des paysages du canal du Midi ;

ARRETE

Article 1 Le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auzeville-Tolosane est mis à jour à la date du présent arrêté par ajout des pièces suivantes aux annexes de ce plan :

- Nouveau tableau récapitulatif des servitudes d'utilité publique
- Décret du 25 septembre 2017 portant classement parmi les sites des départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et de l'Hérault des paysages du canal du Midi et les pièces graphiques qui y sont annexées.

Article 2 La mise à jour sur support papier, est tenue à la disposition du public, à la Mairie d'Auzeville-Tolosane et à la Préfecture de la Haute-Garonne.

Article 3 Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant une durée d'un mois.

Article 4 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs. Il sera transmis à la préfecture et transcrit au registre des arrêtés de monsieur le Maire.

Fait à Auzeville-Tolosane, le 9 Octobre 2018

Le Maire

François-Régis VALETTE

MAIRIE D'AUZEVILLE-TOLOSANE (31 Hte-Gne)

MISE A JOUR DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DE AUZEVILLE-TOLOSANE

LA SERVITUDE CONCERNEE EST INDIQUEE DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS :

AC2 – Servitude relative aux sites inscrits et classés (protection des sites naturels et urbains	Service Localement responsable : DREAL Occitanie 1 Rue de la cité administrative CS 80002 31074 TOULOUSE CEDEX 9
SC Paysages du Canal du Midi SC Canal du Midi	**Décret du 25/09/2017** Arrêté ministériel du 04/04/1997

Envoyé en préfecture le 10/10/2018
Reçu en préfecture le 10/10/2018
Affiché le
ID : 031-213100357-20181009-A_09102018-AR

393287

Vu à la Section des Travaux Publics
du Conseil d'État
27 JUIN 2017
Le Rapporteur,

Site classé des paysages du Canal du Midi

Atlas au 1/25000 du périmètre

Site classé des paysages du canal du Midi
Atlas au 1/25 000ème de l'ensemble du périmètre classé

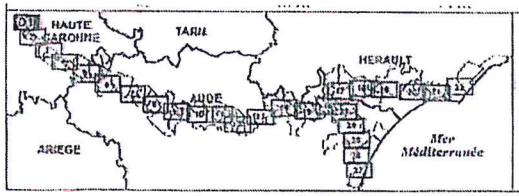

Légende de l'encart

- Page représentée sur la carte
- Index des pages de l'atlas
- Départements
- Communes concernées par le site classé des abords du canal du Midi

Légende de la carte

- Site classé des paysages du canal du Midi
- Site classé du canal du Midi

1 : 25 000ème au format A3

0 250 500 1 000 1 500 m

Projection : RGF93 - Lambert93
Carroyage : RGF93 - Lambert93 - Unité : Mètres
Sources :
Fond cartographique : ©IGN, SCAN25 R 2015
Données : ©DREAL Occitanie
Réalisé le : 03/07/2017
Par : Pyrénées Cartographie, DREAL Occitanie
Nom du document : Atlas_Scan25_A3_HAKIM.mxd

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Envoyé en préfecture le 10/10/2018
Reçu en préfecture le 10/10/2018
Affiché le
ID : 031-213100357-20181009-A_09102018-AR

Envoyé en préfecture le 10/10/2018
Reçu en préfecture le 10/10/2018
Affiché le
ID : 031-213100357-20181009-A_09102018-AR

1

Site classé des paysages du canal du Midi

au 1/25 000ème de l'ensemble du périmètre classé

+ Ads -

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE D'AUZEVILLE-TOLOSANE
B.P. 103
31325 CASTANET-TOLOSAN CEDEX
---
tél. : 05 61 73 56 02
fax : 05 61 73 55 63
urb.mairie@auzeville31.fr

le 10/10/2018

BORDEREAU D'ENVOI

à : **SICOVAL**
Service Urbanisme
Rue du Chêne Vert
BP 38200
31682 LABEGE CEDEX

A l'attention de Nathalie BACHELET

DESIGNATION DES PIECES	NBRE	OBSERVATIONS
Arrêté municipal en date du 09/10/2018 portant mise à jour des annexes du PLU relative au site classé des paysages du Canal du Midi.		**Transmise pour info** **Bien cordialement,**

P. Le Maire

C. Robardet